

DÉLIBÉRATION N° 2021/D589

FINANCES : Complément Décision n°580-2021

Envoyé en préfecture le 16/06/2021

Reçu en préfecture le 16/06/2021

Affiché le 16/06/2021

ID : 022-200043677-20210609-D589-DE



RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE Complément

Lors du bureau du 5 mai dernier, les élus ont validé une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € au taux de 0.81% pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat avec la banque postale.

Il convient de préciser les éléments suivants :

CARACTÉRISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum	1 500 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Fixe de 0.81% l'an
Base de calcul	30/360
Taux Effectif Global (TEG)	0.96% l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	14 juin 2021
Date d'échéance du contrat	13 juin 2022
Garantie	Néant

Commission d'engagement	2 250 € soit 0.15% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	<p>Si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50%, la CNU appliquée au jour considéré sera de 0.04% sur le montant disponible de la ligne de trésorerie.</p> <p>0.09% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50% et inférieur ou égal à 65 %</p> <p>0.14% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65 % et inférieur ou égal à 100 %</p> <p>Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.</p>
Modalités d'utilisation	<p>Tirages/Versements</p> <p>Procédure de crédit d'office privilégiée</p> <p>Montant minimum 10 000 € pour les tirages</p>

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,

➡ **AUTORISE LE PRÉSIDENT** à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale ,et à procéder ultérieurement , sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie.

POUR EXTRAIT CONFORME
A PLOUFRAGAN, le 09 JUIN 2021

Le Président




Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°2/2021

LE 09 JUIN 2021

Convocation du 04 Juin 2021

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt et un le neuf juin à dix-sept heures trente les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**

Délibérations n° 581 à 583

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	24	24
Membres suppléants	0	0
Procuration		4
	24	28

Délibérations n° 584 à 591

	PRÉSENTS	VOTANTS
Membres titulaires	23	23
Membres suppléants	0	0
Procuration		5
	23	28

SECRETARE DE SÉANCE : Mr Jean-Yves LOYER

Mr Loïs DROUMAGUET, Percepteur excusé

MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLÉANTS	
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANCE OU PROCURATION
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	THOMAS	Gilles		
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent	*	
	PRESSE	Philippe		
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle		Y. LE JAN
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MOISAN	Éric	*	
	HERCOUËT	Philippe		J-L COUELLAN
	BARBO	Jean-Luc	*	
	ALLAIN	Jérémy	*	
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
ALLAIN	Marie-Paule			
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel	*	D.PRIGENT à partir de D584
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy	*	
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		
	LE MAÎTRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal		R. MOULIN
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland	*	
	LAPORTE	Pascal	*	
	GENIN	Chloé		
	LE BUHAN	Didier		R. MOULIN
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël	*	
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
LE GUERN	François			
QUELEN	Marcel	*		
DINAN	VILT	Gérard	*	

AGGLOMERATION	LAYEC	Claude	*	
----------------------	-------	--------	---	--

Envoyé en préfecture le 16/06/2021
Reçu en préfecture le 16/06/2021
Affiché le 16/06/2021
ID : 022-200043677-20210609-D589-DE